PROCÈS-VERBAL DU BUREAU

Lundi 20 juillet à 18h30 en visio-conférence

Présents : Messieurs Joël CASTANY, Stéphane LAPIERRE, Serge PRATMARTY, Bernard BOURTOULE, Laurent ROVIRA, Pierre CROS, Didier CEYSSON, Jérôme ASSIE, Madame Annette BERBOUS,

Excusés : , Mesdames Monique LANIES, Jessica BOURSET, Messieurs Pierre CIBOT, Remi JANOTTO, François TISSOT, Thierry VIGNOBOUL

Assistent : Messieurs Éric PLANES, Vincent RODRIGUEZ, Madame Stéphanie BEZIAT

1. Validation du procès-verbal du 22 juin 2026

Stéphane LAPIERRE indique ne formuler aucune observation particulière. Aucune demande de modification ni réserve n'étant exprimée, le procès-verbal du 22 juin 2026 est approuvé en l'état.

2. Reprise des éléments en suspens du Bureau précédent

Concernant le trophée Mondon-Dantin, le Président constate qu'aucune proposition finalisée n'a encore été transmise par les présidents des Comités Départementaux, une relance écrite de Didier CEYSSON va partir.

Le Président signale une proposition émanant du CD de l'Aude, fondée sur des tournois cadets-juniors et des rencontres de 20 minutes, proposition qui ne recueille pas d'adhésion unanime. Stéphane Lapierre rappelle que des dates ont néanmoins été réservées dans le calendrier.

Le Bureau confirme qu'il ne souhaite pas imposer un dispositif ne convenant pas aux parties, mais qu'une proposition recevable devra parvenir avant la clôture des engagements, envisagée à la fin du mois d'août.

Laurent ROVIRA rend compte du suivi des rassemblements de clubs. La Ligue maintient une lecture stricte du règlement fédéral : un rassemblement n'est pas autorisé au-delà de la Fédérale 3. Après le refus opposé au dossier Servian-Boujan, la situation de Rodez avec le club de Régionale 3 Haut-Aveyron a été régularisée selon le même principe. Le président du club concerné a été informé que le rassemblement devait prendre fin et que d'autres solutions, notamment les doubles licences ou le tutorat, devaient être recherchées. Le maintien de l'équipe régionale engagée laisse entendre qu'une solution alternative a été trouvée.

Pierre CROS précise que les services financiers de la FFR devaient régulariser les dossiers complets relatifs aux frais exceptionnels occasionnés par les annulations, les horaires matinaux, les fortes

chaleurs et les déplacements avec nuitée imposée. Les virements doivent être effectués directement sur les comptes bancaires des clubs concernés.

Le Président demande en parallèle un tableau synthétique des aides fédérales aux phases finales (engagement, performance et kilométrage) afin que les clubs identifient clairement les sommes versées. Les aides régionales notifiées par courrier ont été virées ; le montant global évoqué en séance est de 500 000 euros, avec la retenue de 2 % pour fonds de solidarité de la LOR.

Le point relatif à la rédaction des mesures disciplinaires est maintenu en suspens. Un tableau de recommandations préparé par Coralie PAPAILHAU doit être diffusé aux membres avant la prochaine réunion, afin qu'il puisse être examiné et arrêté par le Bureau.

3. Retour sur les poules et derniers ajustements

Laurent ROVIRA présente le dernier ajustement consécutif au retrait du club R C BASSOUES LUPIAC MONTESQUIOU de la Régionale 1, le club ne disposant pas de l'effectif nécessaire pour engager une équipe première et une réserve. Le club a été informé des conséquences réglementaires de son choix : descente en Régionale 2 et impossibilité de participer aux phases finales de la saison suivante.

Après le refus du premier club éligible au repêchage, le TEC a accepté l'accession en Régionale 1. Le club de Bassoues remplace donc le TEC dans la poule 2 de Régionale 2, tandis que le TEC rejoint la poule 4 de Régionale 1. Aucun autre mouvement n'est induit et l'équilibre géographique demeure maîtrisé.

La composition présentée est la suivante : Régionale 1 à 40 clubs, répartis en quatre poules de dix ; Régionale 2 à 72 clubs, répartis en huit poules de neuf ; réserves de Régionales 2 et 3 comprenant notamment une poule de dix exclusivement composée de réserves de Régionale 3, quatre poules de neuf, trois poules de sept et une poule de six ; Régionale 3 à 74 clubs, répartis en deux poules de dix et six poules de neuf.

Laurent ROVIRA annonce un total général de 299 équipes seniors engagées, représentant 186 clubs, pour la saison 2026-2027.

Les retours sur les poules régionales sont jugés globalement positifs, notamment grâce au nombre de derbies et à des déplacements contenus.

Le Président alerte toutefois sur la situation de Bédarieux dans les compétitions fédérales, l'affectation géographique pouvant fragiliser les effectifs du club. Il souhaite qu'une véritable commission fédérale de constitution des poules associe davantage les représentants des ligues afin de mieux prendre en compte les contraintes territoriales. La version définitive des poules régionales sera transmise au Comité directeur pour information.

4. POS 2025-2026 et préparation du POS 2026-2027

Didier CEYSSON indique que le POS 2025-2026 est en cours de finalisation. Le dernier calcul concerne le Label Occitan Rugby, dont la notation dépend des visites des CTC dans les clubs ; la finalisation est attendue avant la fin juillet.

La dotation initialement prévue est de 90 000 euros, les montants des exercices précédents ayant été situés autour de 100 000 euros.

Pour le POS 2026-2027, un projet de travail a été préparé avec Laura TOMAS et rapproché des prévisions comptables.

Les actions proposées reprennent les dispositifs les plus lisibles et les plus facilement justifiables : aides CTA, déplacements, opération VEO, soutien aux déplacements des jeunes et à l'autonomie des équipes féminines et masculines, actions RSE/RSO liées à la certification et au label « club engagé », conventions avec les comités départementaux désormais fondées sur des objectifs, pratiques diversifiées et rugby à 5, écoles de rugby, nouvelle compétition M12, FestiKid, échanges interligues et accompagnement d'une sélection à 7. Les conventions des académies régionales devront être réexaminées pour l'exercice suivant, les délais de dénonciation ne permettant plus une modification immédiate.

Le brouillard présenté s'établit à environ 442 000 euros.

Bernard BOURTOULE précise participer au comité de relecture des POS et confirme l'échéance du 31 août.

5. Dossier VEO

Stéphane LAPIERRE présente le courrier et la convention destinés aux clubs. L'offre négociée par la Ligue est ouverte à l'ensemble des clubs, qu'ils soient ou non directement soumis à une obligation de captation, avec la possibilité d'acquérir une ou plusieurs caméras. La convention précise le cadre juridique, l'engagement d'achat, le transfert de propriété et l'autorisation donnée à la Ligue de négocier pour le compte des clubs. La Ligue sollicitera également la Région ; toute subvention obtenue serait reversée au prorata aux clubs acquéreurs.

Le second volet porte sur l'exploitation et l'abonnement. Les équipes U19 concernées par l'obligation de diffusion feront l'objet d'une attention particulière. Le coût d'abonnement évoqué est de l'ordre de 860 à 870 euros ; plusieurs leviers d'allègement sont étudiés : participation de la Ligue, partenaire privé et Fonds de dotation, dont les juristes ont confirmé la capacité à intervenir. Le nombre d'équipes potentiellement concernées est évalué à environ 150. Les abonnements individuels déjà souscrits devraient être résiliés au profit du contrat négocié, avec émission d'un avoir.

Bernard BOURTOULE alerte sur les sollicitations commerciales parallèles adressées directement aux clubs par VEO, susceptibles de créer de la confusion. Il est demandé que l'offre de la Ligue soit clairement distinguée et expliquée. Le courrier doit partir dans la semaine sous la coordination d'Antonin TONES ; une visioconférence d'information sera organisée courant août.

Les services techniques de la Ligue doivent en outre être équipés de trois caméras et de trois abonnements destinés aux stages, sélections et actions de formation.

6. Dossier SNCF

Serge informe le Bureau que la réunion programmée le 15 juillet 2026 avec les responsables régionaux de la SNCF n'a pas pu se tenir. La rencontre est reportée au début du mois de septembre. Ce délai sera mis à profit pour prendre également contact avec Tisséo.

Les éléments de calendrier déjà stabilisés ont été communiqués, tandis que les calendriers des jeunes, des écoles de rugby et des féminines seront complétés après les engagements de rentrée.

Le Président confirme la volonté de promouvoir des déplacements collectifs par le train lorsque les installations sont accessibles depuis une gare. Des pistes sont citées pour les rassemblements d'écoles de rugby à Carcassonne. Pierre CIBOT Serge PRATMARTY et Stéphane LAPIERRE poursuivront le travail de conviction auprès des clubs et des partenaires de transport.

7. Prise en compte des grands déplacements en phases finales

Le Président présente le travail de synthèse réalisé par Conchie NOVIO, Antonin TONES et Lauriane HAMELIN sur les kilomètres parcourus en phases finales, avec des tableaux distincts pour les jeunes, les féminines et les seniors. Ils les remercient pour ces retours très riches en données.

Les distances sont cumulées pour chaque club jusqu'au dernier tour disputé. Plusieurs clubs dépassent 1 000 kilomètres chez les jeunes et certains cumuls seniors atteignent environ 2 800 kilomètres. Les féminines sont moins exposées en valeur cumulée, principalement en raison d'un nombre inférieur de tours, mais certains déplacements imposés demeurent particulièrement longs.

Pierre CROS demande que ces tableaux soient rapprochés des aides déjà versées au titre du règlement financier de la Ligue et du règlement fédéral. Le Bureau constate que les clubs et les responsables de sections ne connaissent pas toujours les primes d'engagement, de performance et de déplacement versées sur leur compte FFR. Il convient également d'isoler les surcoûts directement causés par une modification décidée par l'organisateur : changement de terrain, horaire matinal, chaleur, déplacement la veille ou regroupement des finales.

Aucune modification immédiate du règlement financier n'est arrêtée. Le travail doit permettre de déterminer, sur des bases objectives, les situations insuffisamment couvertes et d'évaluer l'opportunité d'un complément régional. Il est rappelé que les dossiers exceptionnels complets liés aux annulations et aux modifications de dernière minute sont en cours de régularisation par la FFR.

8. Regroupement des finales féminines et organisation des finales garçons

Le Bureau examine un principe de centralisation anticipée des finales afin de sécuriser les installations, améliorer l'accueil et éviter les recherches de terrains dans l'urgence. Pour les seniors régionaux, Béziers est annoncé comme confirmé ; Castres dispose de l'accord du club, mais la réponse de la Ville reste à obtenir. Pour les féminines, Jessica BOURSET est chargée d'identifier deux sites répartis géographiquement, par exemple dans les secteurs de Blagnac ou de Colomiers.

La même logique de deux pôles, à l'est et à l'ouest, doit être étudiée pour les finales de jeunes garçons.

Le calendrier pourra être légèrement ajusté : les finales féminines pourraient être avancées d'une semaine et certaines finales de jeunes repositionnées afin d'éviter les chevauchements avec les opérations liées au Mondial du rugby à 5.

Éric PLANES insiste sur la nécessité de porter politiquement le choix de deux sites géographiquement distincts et de privilégier la qualité des infrastructures. Le Président confirme que les clubs doivent connaître les lieux le plus tôt possible, afin d'anticiper les déplacements, l'hébergement et la logistique.

Les sites retenus devront répondre à des standards d'organisation homogènes. Les finales seront valorisées par la communication, la captation VEO et, le cas échéant, des partenariats.

Stéphane LAPIERRE propose de tirer un bilan des terrains neutres de la saison écoulée et de diffuser aux clubs, à la rentrée, un document de référence rappelant les contacts, les procédures et les principales évolutions sportives.

9. Aide exceptionnelle aux salariés — situation des CTL/DTL

Le Président présente un dispositif exceptionnel d'un coût total de 30 000 euros, destiné à associer les salariés au résultat de la Ligue et à compenser partiellement l'augmentation du coût des carburants. Le schéma combine une prime fixe, mobilisant un mécanisme limitant les charges sociales et une aide liée à l'utilisation du véhicule personnel pour les trajets domicile-travail, encadrée par des seuils kilométriques. Une part limitée resterait soumise à cotisations.

Stéphane LAPIERRE souligne que cette mesure est expressément exceptionnelle et ne préjuge pas de son renouvellement lors de l'exercice suivant.

Sur le volet CTL/DTL, Éric PLANES annonce l'affectation de Julien GUILLARD, nouveau cadre technique d'État, afin d'anticiper son départ à la retraite et celui de Jean-Louis BOULADOU.

À terme, l'organisation reviendrait au format actuel de cinq CTL pour un DTL. Julien GUILLARD doit notamment contribuer au pilotage de l'IREF et à la coordination des équipes de formation.

Une réunion est programmée en septembre avec la DRAJES, le président ou le secrétariat général de la Ligue, Éric PLANES et Caroline SUNE afin de clarifier la situation professionnelle de cette dernière, sa mise à disposition et son implication auprès du club de Palavas-Méditerranée.

Par ailleurs, l'étude RH fédérale sur l'avenir des contrats se poursuit : le retour intégral à la FFR a été écarté, tandis que la piste d'un groupement d'employeurs, de préférence organisé à l'échelle régionale, apparaît privilégiée. Les premiers résultats détaillés sont attendus en septembre.

10. Plan hospitalités et médailles

Bernard BOURTOULE présente une proposition d'organisation des remises de médailles, distinguant les récompenses de Ligue et les récompenses fédérales. Les remises pourront être organisées au sein des clubs, lors des réunions de terroir, à l'Assemblée générale financière ou pendant les soirées de valorisation des champions de France. Pour les personnalités, des formats

spécifiques pourront être retenus. L'échéance générale liée à la journée du bénévolat reste fixée au 5 décembre, les situations non traitées à cette date devant être gérées au cas par cas.

Le Président demande que Bernard BOURTOULE et Stéphanie BEZIAT rapprochent la liste des récipiendaires du calendrier des manifestations et proposent une répartition entre élus selon les affinités, les habitudes et la géographie.

Le Bureau souhaite pour la prochaine campagne, une procédure de contrôle et de validation des récipiendaires par la commission du bénévolat et la Ligue, en donnant la priorité aux bénévoles de terrain.

Pour les hospitalités dans les stades, Bernard BOURTOULE propose de conserver les responsables actuels par secteur tout en désignant une personne chargée de coordonner l'ensemble des dotations et des invitations. Un mode opératoire doit être transmis aux responsables concernés. La Ligue dispose par ailleurs de 200 coffrets de produits du terroir reçus dans le cadre du partenariat avec Arterris ; ils seront prioritairement utilisés pour remercier les bénévoles des commissions régaliennes, de la gestion des licences et les personnes ayant apporté une contribution particulière.

11. Partenariats en cours

Le Président présente un partenariat avec Heineken 0.0, reposant sur un accord Ligue, une mobilisation des distributeurs couvrant pratiquement l'ensemble du territoire et une offre dédiée aux clubs. Le dispositif prévoit un kit de valorisation de la consommation sans alcool, notamment lors des manifestations impliquant des mineurs.

Des rétro-commissions pourraient bénéficier aux clubs qui développent l'opération ; le dépassement de l'objectif ouvrirait droit à une rémunération complémentaire, sans pénalité annoncée pour la première année en cas de non-atteinte.

Un second projet concerne les protège-dents. Une entreprise a proposé un produit présenté comme fabriqué en France à 4,90 euros, pour une valeur commerciale indiquée de 25 euros. La Ligue recherche un cofinancement par un partenaire santé, le Fonds de dotation ou la Région, afin de proposer une offre réduite aux écoles de rugby, qui représentent environ 25 000 enfants. Bernard BOURTOULE rappelle qu'une négociation nationale de la FFR est également en cours et demande à être informé rapidement si une offre régionale est retenue. Le Bureau décide donc de poursuivre l'étude sans lancer immédiatement la communication.

Un troisième partenariat en échange marchandises avec la société Bobosport, doit contribuer à l'équipement des sélections.

12. Retour du Congrès FFR de Brest

Stéphane LAPIERRE indique que les résolutions soumises à l'Assemblée générale ont été adoptées à des niveaux proches de 90 %. Le principal sujet sensible a porté sur la réforme des statuts des comités départementaux et des ligues, notamment la diminution de la représentation automatique des présidents de comités départementaux dans les futurs organes des ligues.

Ce sujet devra être expliqué lors des prochaines réunions de terroir. Les échanges ont également porté sur la « fédération à mission », la place du rugby à XV et la poursuite du développement du rugby féminin.

Le stand de la Ligue est jugé satisfaisant et a attiré de nombreux visiteurs, malgré une fréquentation globale en baisse et la présence limitée de présidents de comités départementaux occitans. Pierre CROS fait part de sa déception sur le volet financier : les mêmes sujets sont répétés sans avancée opérationnelle, notamment sur les dettes des clubs, les outils comptables et le fonctionnement des comptes fédéraux. Bernard BOURTOULE souligne l'illisibilité du logiciel fédéral par comparaison avec Zeendoc. Pierre CROS estime que les travaux de comparaison entre ligues doivent tenir compte des différences d'organisation et que l'effort fédéral devrait prioritairement porter sur l'accompagnement des clubs et des comités départementaux.

Éric PLANES relève une évolution profonde des missions techniques dans le cadre de la « fédération à mission ». Il annonce un renforcement des journées de sécurité, avec inscription par QR code et présence obligatoire d'un représentant qualifié pour chaque catégorie. Il alerte également sur la possibilité que l'INEF demande à l'avenir une contribution sur les formations professionnelles assurées par les CTC.

Stéphane LAPIERRE signale enfin l'arrivée d'applications fédérales gratuites pour les clubs, dont une solution appelée à remplacer SportEasy, information qui devra être relayée à la rentrée.

13. Assemblée générale de la Ligue 2027

Le Président propose de ne plus soumettre les règlements sportifs à l'Assemblée générale de la Ligue lorsque leur calendrier d'adoption risque d'être remis en cause par des décisions fédérales ultérieures. Le principe retenu est d'organiser l'Assemblée générale 2027 à Toulouse, sur un format comparable à celui de 2026, après le congrès de la FFR et avant le 14 juillet.

14. Agenda des Bureaux et principales échéances

Date et horaire	Objet / lieu
Mardi 11 août 2026 — 18 h 30	Bureau en visioconférence
Lundi 24 août 2026 — 18 h 30	Bureau en visioconférence
Mercredi 9 septembre 2026 — 9 h 30	Bureau à Toulouse, suivi l'après-midi d'une réunion des commissions sportives
Lundi 21 septembre 2026 — fin de journée	Rencontre avec les comités départementaux à Toulouse
Lundi 28 septembre 2026 — 9 h 30	Bureau à Toulouse — arrêté des comptes
Lundi 12 octobre 2026 — 14 h 00	Bureau à Toulouse, suivi d'un Comité directeur à 17 h 30
Lundi 26 octobre 2026 — 9 h 30	Bureau — préparation de l'Assemblée générale financière

Date et horaire	Objet / lieu
Vendredi 6 novembre 2026	Soirée des élus et intervenants de l'Assemblée générale
Samedi 7 novembre 2026	Assemblée générale financière de la Ligue (jour de France / Fidji)
Lundi 16 ou mardi 17 novembre 2026 — 14 h 00	Bureau à Montpellier, suivi de la soirée de gala du Fonds de dotation
Vendredi 18 décembre 2026 — à confirmer	Bureau organisé le même jour que la journée de Noël du personnel

15. Divers

15.1. Covoiturage — dispositif Stadium Go

La FFR maintient le dispositif de valorisation du covoiturage Stadium Go. Le Bureau considère qu'il convient de le présenter de nouveau aux clubs afin de favoriser les déplacements partagés et de réduire les coûts de transport.

15.2. Aide FFR « 5 + 5 = 20 »

Stéphanie BEZIAT rappelle le dossier « Héritage Rugby ». Une liste recense les communes bénéficiaires pour lesquelles les travaux n'ont pas encore débuté. Les maires ont reçu un rappel, relayé par les présidents de clubs, mentionnant la date limite de démarrage, située selon les dossiers entre septembre et décembre. Les membres du Bureau disposant de contacts locaux sont invités à sensibiliser les élus concernés.

15.3. Shilton — commande de rentrée

La commande de rentrée Shilton est en cours et les commandes doivent être passées avant le 9 août, contact à la Ligue Manon BAQUIE-MADEC

15.4. Finales régionales de rugby à 5

Les finales régionales de rugby à 5 seront le samedi 22 mai 2027. Cette date devra être intégrée dans les ajustements de calendrier des finales féminines et jeunes afin d'éviter les chevauchements.

15.5. Facturation électronique et taxe d'apprentissage / CTA

Un mémo doit être adressé aux clubs sur la facturation électronique et la taxe d'apprentissage/CTA. En séance, le Président précise que l'obligation à venir porte, pour les structures concernées, sur la capacité à recevoir les factures électroniques ; l'émission systématique sous forme électronique n'est pas présentée comme immédiatement obligatoire.

15.6. Ouvrage d'Alain Doucet et André Laur

Le Président fait état d'une demande d'Alain DOUCET et d'André LAUR visant à présenter ou relayer un ouvrage de fiction consacré à des personnalités du rugby et à un parcours à travers les treize départements d'Occitanie.

Le bureau accepte cette aide à la communication.

15.7. Communication sur les 19 titres occitans de champion de France

La Ligue organisera deux soirées pour valoriser les dix-neuf titres occitans de champion de France : une manifestation dans le secteur Béziers-Narbonne et une seconde à Toulouse. L'objectif est de réunir et de récompenser dignement les équipes championnes, en associant les partenaires et la communication de la Ligue.

15.8. Projet des clubs de Carbonne et Longages — organisation CTC

Éric PLANES indique que la situation des clubs de Carbonne et Longages est réglée. Après échange avec les CTC et les présidents concernés, il est convenu qu'à la rentrée le même CTC, Jérémy PIENKOWSKI, aura la charge de l'ensemble du périmètre.

16. Questions complémentaires abordées en séance

Les réunions d'information sur les modifications réglementaires seront organisées à la rentrée, après validation des textes par les services compétitions de la FFR. Laurent ROVIRA insiste sur la nécessité d'une présentation par catégorie, la saison 2026-2027 constituant une année de transition nécessitant une pédagogie renforcée auprès des clubs.

Stéphane LAPIERRE signale plusieurs dossiers relationnels à traiter avec les comités départementaux : une réunion est à organiser dans le Lot sur les relations avec les CTC ; les courriers du CD 65 appellent des clarifications sur une équipe départementale en Super Challenge et sur la réforme des statuts ; en Ariège, des tensions concernent les officiels de match. Des rencontres ciblées seront préparées pendant l'été pour une intervention à la rentrée.

Éric PLANES annonce l'arrivée de Gautier NOGUES au poste de CTC dans le Gers, en remplacement de Jean DUPOUY. Il souligne la qualité de ce recrutement, complémentaire de l'arrivée de Julien GUILLARD.

Fin de la séance à 20h30
Prochain bureau 11/08/2026

Le Secrétaire Général



Stéphane LAPIERRE